

COMMUNE de SAINT JEAN DE BELLEVILLE - 73244

LISTE COMMUNALE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'OCCUPATION DES SOLS

LIBELLE DE LA SERVITUDE	REF	OBJET	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
PASSAGE TRAVAUX ET ENTRETIEN DES OUVRAGES	A4	Cours d'eau non domaniaux		Direction Départementale des Territoires 1 rue des Cévennes 73011 CHAMBERY cedex
CANALISATIONS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5	Canalisation d'assainissement et conduite de branchement en eau potable de station d'épuration des hameaux du Novallay, des Granges et de Villarly	Arrêté préfectoral du 11/08/2014	Commune de Saint Jean de Belleville
PROTECTION DES EAUX	AS1	Périmètre de protection des captages : <ul style="list-style-type: none"> • des Gardes 1, 2 et 3 • des Ross • La Sauge inférieur • Villarly • EDF amont et aval • La Combe supérieur et inférieur 	Arrêté préfectoral 22/03/2016	Agence Régionale de Santé - délégation Savoie 94, boulevard de Bellevue - CS 90013 73018 CHAMBERY cedex
	AS1	Périmètre de protection des captages d'Orgentil	Arrêtés préfectoraux des 19/01/1998 et 11/02/1998	
ENERGIE HYDRAULIQUE	I2	Aménagement chute de La Rageat : prise d'eau du Gollet, déversoir, galerie d'amenée et prise d'eau	Arrêté préfectoral 11/07/2002	EDF – DAIP - CCPFA-Pôle Anecy 1, place Marie Curie - BP. 70469 74013 ANNECY
	I2	Aménagement chute de La Coche : prise d'eau du Nant Brun, fenêtres du Flat Doray et du Gollet	Décret du 23/06/1977	

Mise à jour par arrêté municipal,
Saint Jean de Belleville, le

LIBELLE DE LA SERVITUDE	REF	OBJET	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
LIGNES ELECTRIQUES	I4	Ligne 400 kV n°1 La Coche - La Praz – St André	Déclaration d'utilité publique du 08/05/1965	Réseau de Transport d'Électricité – GMR Savoie 455, avenue du Pont de Rhonne - BP 12 73200 ALBERTVILLE cedex
	I4	Ligne 63 kV n°1 Grand Cœur – Les Ménuires – Val Thorens	Déclaration d'utilité publique du 16/10/1971	
TELECOMMUNICATIONS - PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES	PT1	Centre radioélectrique St Jean de Belleville – Villarly	Décret du 11/01/1977	Télédiffusion De France – unité de Grenoble 26, chemin de la Poterne 38100 GRENOBLE
	PT1	Station hertzienne de St Jean de Belleville (autocom.)	Arrêté ministériel du 21/09/1992	ORANGE – UPR – SE 2, chemin des Têts 74012 ANNECY
	PT1	Station hertzienne de Fontaine le Puits – col de La Coche	Accord ANFR du 15/02/2008	
TÉLÉCOMMUNICATIONS - PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES	PT2	Centre radioélectrique St Jean de Belleville – Villarly : zone secondaire de dégagement rayon de 100 m.	Décret du 25/10/1976	Télédiffusion De France – unité de Grenoble 26, chemin de la Poterne 38100 GRENOBLE
	PT2	Station hertzienne de St Jean de Belleville (lieudit autocom.) : zone secondaire de dégagement rayon de 250 m.	Arrêté ministériel du 21/09/1992	ORANGE – UPR – SE 2, chemin des Têts 74012 ANNECY
	PT2	Station hertzienne de St Jean de Belleville (lieudit autocom.) : zone secondaire de dégagement rayon de 350 m.	Arrêté ministériel du 21/09/1992	
	PT2	Station hertzienne de St Jean de Belleville – passif (lieudit «Chez Jeancey») : zone secondaire de dégagement couloir de 500 m. x 100m.		
	PT2	Station hertzienne de St Jean de Belleville – passif (lieudit «Chez Jeancey») : zone secondaire de dégagement rayon de 1 430 m.		
	PT2	Liaison St Jean de Belleville – passif / Saint Martin de Belleville : zone spéciale dégagement de 100 m.		